



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 27 AVRIL 2023 – 18H00

Date de convocation
Le 20 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt Sept Avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, M. CONTENTIN, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, J. CONTENTIN, C. HELENNE, JM. KALAJDJIAN, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, D. VAUTIER, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

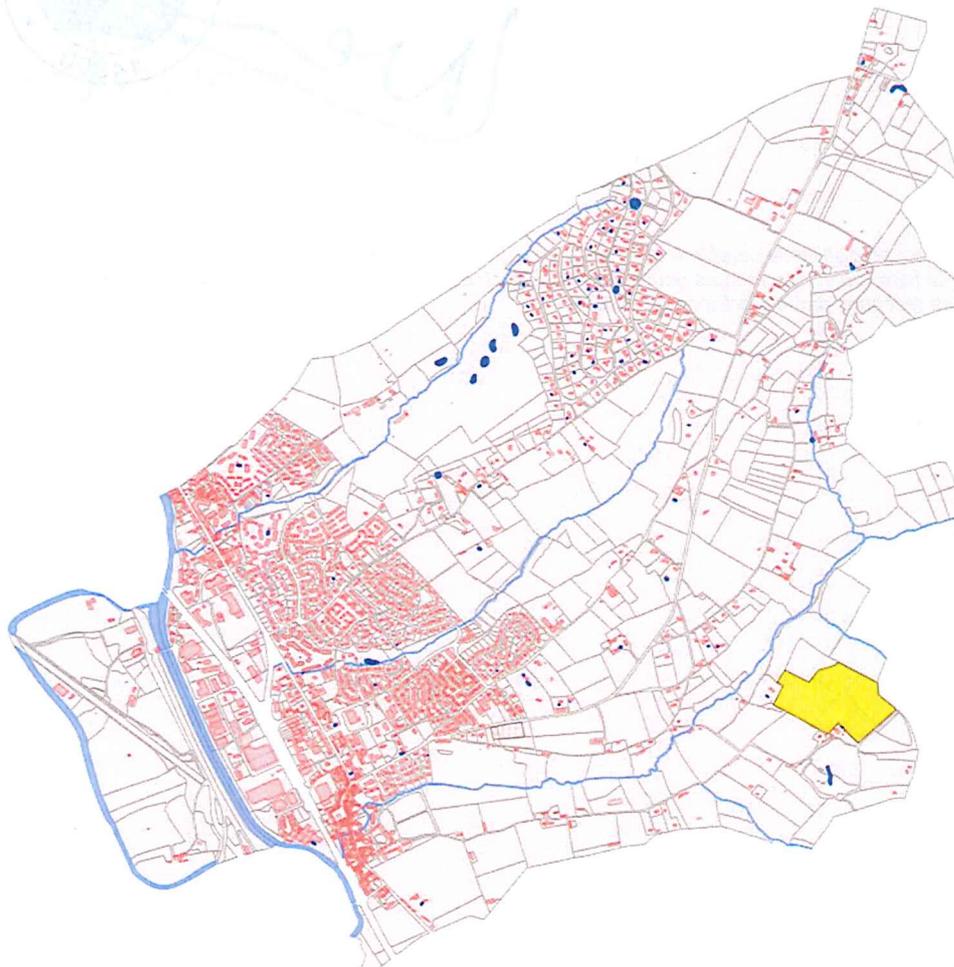
ABSENTS REPRESENTES : F. LOUIS a donné pouvoir à P. NOGUET, A. DIDIER a donné pouvoir à C. HELENNE, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, P. PERSUY a donné pouvoir à P. ROBERT, E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à J. CONTENTIN, LM. TILLIER a donné pouvoir à JM. KALAJDJIAN, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT,

ABSENTS : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

9 – DEMANDE D'ENREGISTREMENT - EXTENSION GAEC LES PORTES HELLINS

Le 18 Mars 2022, le GAEC LES PORTES HELLINS a présenté auprès de l'Etat une demande d'extension de son atelier laitier de 150 à 240 vaches laitières et d'une mise à jour du plan d'épandage existant sur le territoire de la Commune d'EQUEMAUVILLE et qui concerne la Commune de TOUQUES sur les parcelles ci-dessous





Cette activité est soumise à enregistrement, conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement définie à l'annexe R 511-9 du Code de l'Environnement (rubrique n°4331-2). Le dossier a été déclaré complet le 21 Mars 2023. Une consultation du public sur ladite demande d'enregistrement sera ouverte du 30 Mai au 27 Juin 2023 inclus.

Conformément à l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement, les Conseils Municipaux des communes de Equemauville, Honfleur, Barneville la Bertran, Cricqueboeuf, La Rivière Saint Sauveur, Pennedepie, Pont l'Evêque, Saint Gatien des Bois, Saint Martin aux Chartrains et Touques concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source, doivent émettre un avis sur cette demande d'enregistrement.

Eu égard au dossier précité ci-dessus et à ce qui précède, il vous est demandé de bien vouloir donner un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LES PORTES HELLINS pour l'extension de son atelier laitier et la mise à jour de son plan d'épandage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC LES PORTES HELLINS pour l'extension de son atelier laitier et la mise à jour de son plan d'épandage,

Pour extrait conforme

LE MAIRE,



COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.